

## **Avis d'information signature du contrat de plan État-Région Bourgogne-Franche-Comté 2021- 2027**

La consultation du public qui s'est déroulée du 25 novembre au 25 décembre 2021 dans le cadre de l'évaluation environnementale du contrat de plan État-Région 2021-2027 n'a donné lieu à aucune observation ou proposition.

Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté et la présidente du Conseil régional ont procédé à la signature du contrat de plan Bourgogne-Franche-Comté 2021-2027.

Le contrat de plan, ainsi que la déclaration environnementale sont consultables via :

- le site internet de l'État en région : <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/bourgogne-franche-comte>

-le site internet de la Région : <https://www.bourgognefranche-comte.fr/le-cepr-2021-2027>

Le public peut prendre connaissance de ces documents aux jours et heures d'ouverture au public des services de la Préfecture de Côte d'Or.

Toute personne peut obtenir à ses frais copie de ces documents.